



**Présents** : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Bruno Cartier, Marie Caremel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Alain Buisson, Frédéric Texier, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëticia Delahaye, François Gautier, Vanessa Jussienne, Benoît Dassé, Vanessa Pollet, Cédric Alix, Maëlle Delamarre.

**Était représentée** : Charlotte Faillé par Marie Caremel. **Était excusée** : Anaëlle Gougeon.

**Secrétaire de séance** : Maëlle Delamarre.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2022, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Rénovation de l'éclairage public – programme 2022

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public, les avant-projets sommaires ont été réalisés par le SDE 35 pour les secteurs suivants :

- **Centre bourg** : remplacement de 27 candélabres, d'1 projecteur au sol, de 13 prises guirlandes et le changement de l'armoire :

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation (en H.T.)	84 347,56 €
Montant estimé de la participation du SDE 35	64 947,62 €
Montant estimé de la participation de la commune	19 399,94 €

- **Rue des Chênes** : remplacement de 14 candélabres :

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation (en H.T.)	23 321,32 €
Montant estimé de la participation du SDE 35	17 957,42 €
Montant estimé de la participation de la commune	5 363,90 €

- **Secteur salle multifonctions** : remplacement de 16 candélabres, de 18 appliques murales, de 3 prises guirlandes et mise en conformité de l'armoire :

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation (en H.T.)	46 176,02 €
Montant estimé de la participation du SDE 35	35 555,54 €
Montant estimé de la participation de la commune	10 620,48 €

Le coût total à la charge de la commune pour la rénovation de l'éclairage public du programme 2022 est estimé à 35 384,32 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'ACCEPTER le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public sur ces 3 secteurs,

D'ACCEPTER le plan de financement et le versement de la participation communale,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDE 35 pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

### 3. Maison de santé pluridisciplinaire – création d'un budget annexe

Pour le projet de construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire, afin d'avoir une meilleure lecture des mouvements comptables de cette opération, de la part des professionnels de santé et de la collectivité, il s'avère opportun de créer un budget annexe « Maison de santé ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un budget annexe « Maison de Santé »

DECIDE que ce budget ne sera pas assujéti à la TVA mais bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

#### 4. Maison de santé pluridisciplinaire – vote du budget 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote du budget primitif pour l'année 2022 ; comme suit :  
SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES		
Compte	Libellé	Proposé
2313	Constructions	1 000 000 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	100 000 €
	TOTAL	<b>1 100 000 €</b>
RECETTES		
1641	Emprunts	<b>1 100 000 €</b>

#### 5. Accueil de loisirs : tarifs des séjours été 2022

L'accueil de loisirs la Marelle souhaite organiser des séjours au mois de juillet, à savoir :

Date	Age	Lieu	Thème	Nombre		Coût
				enfants	animateurs	
du 11 au 13	8/11 CE2-CM2	Irodouër Salle Multifonction	Inter centre - Sports (Dinard, Roller, jeux collectifs, jeux d'adresse)	3 structures 10 places par structure	1 par structure	928 €
du 18 au 19	4/5	Ecole Henri Dès	Ecole buissonnière 2 jours 1 nuit	12	3	860 €
du 20 au 22	5/6 GS-CP 7/8 CP-CE1	Ferme Equestre An Arwen	Nature (soins animaux, poney, nature, balade) Yourte 5-6 ans Tentes 7-8 ans	8 12	4	2 341 €
du 25 au 29	9/12	Mézières sur Coesnon	Sports – Nature (tir à l'arc, Courses d'orientation, kayak, escalade)	24	4	5 576 €

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 contre (F. Texier), approuve l'organisation de ces séjours et fixe les tarifs, comme suit :

Quotient	Nuit 4/5 ans	5/8 ans	9/12 ans	Inter centre
de 0 € à 589 €	25 €	60 €	105 €	55 €
de 590 € à 903 €	30 €	65 €	115 €	60 €
de 904 € à 1 399 €	35 €	70 €	125 €	65 €
1 400 € et +	40 €	75 €	135 €	70 €
Hors commune	55 €	90 €	150 €	85 €

#### 6. Accueil de loisirs : rémunération du personnel vacataire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

DE FIXER la rémunération brute des animateurs vacataires pour l'accueil de loisirs d'Irodouër à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, comme suit :

Qualification	Rémunération à la journée	Séjours
Directeur ou directeur adjoint	77,87 €	+ ½ journée par nuit
Animateur diplômé	64,08 €	
Stagiaire BAFA	53,90 €	
Sans formation	47,92 €	

Le temps de préparation est estimé à 2 journées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des animateurs vacataires pendant les vacances en fonction des besoins et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cet objet.

#### 7. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Renonciation au droit de préemption urbain :**

- ✓ Pour la propriété bâtie, située 14 rue de la Lande, cadastrée D n° 702 et 710, d'une contenance de 622 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur LAUBER Jean-Yves et Madame HENOUX Vanessa.
- ✓ Pour la propriété bâtie, située 6 rue de la Vallée, cadastrée B n° 269, d'une contenance de 5230m<sup>2</sup> et appartenant à Madame KERGUEN Anne.

- ✓ Pour les propriétés non bâties, situées 11, 13 et 15 rue des Côtes Bretonnes, cadastrée D n°1047, 1048 et 1049 d'une contenance totale de 811 m<sup>2</sup> et appartenant à la commune d'Irodouër.

**Devis signés :**

Société	Objet	Montant
SAUR	Remplacement de la pompe de drainage défectueuse par une nouvelle pompe à la station	1 218,00 € HT
CEMEA	BAFD Session de perfectionnement M. Douceré	384,00 € TTC

Le conseil prend acte de ces décisions.

## 8. Divers

Point sur la location de la vaisselle de la salle multifonctions : il est confirmé que la vaisselle et ustensiles de cuisine sont mis à disposition uniquement pour les associations. Les flûtes ne sont pas comprises dans la vaisselle.

Point : sur les travaux des commissions communales, sur les décisions du SMICTOM, de la Communauté de Communes.

8 mai : cérémonie de la commémoration de la victoire du 8 mai.

Ecoles : Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a passé une convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers pour la formation « Apprendre à porter secours à l'école » pour les élèves de CM. Le coût est de 675 €.

Prochain conseil : 9 juin.